



Paris, le 14 novembre 2018

## / COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

## Commerce et artisanat : l'AMF et la CGAD signent une convention de partenariat

Le rôle essentiel des entreprises alimentaires de proximité au sein de la vie locale a conduit l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) à conclure le 13 novembre 2018 une convention de partenariat.

Les entreprises alimentaires de proximité participent à la vitalité des centres-villes et à l'attractivité des territoires. Elles contribuent tout particulièrement au lien social et permettent, de par la nature même de leur activité, le maintien des populations.

La CGAD, organisation représentative des métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration et l'AMF souhaitent partager et promouvoir les expériences d'implantation ou de maintien de commerces alimentaires de proximité réussies, ainsi que les initiatives et les bonnes pratiques en matière d'alimentation durable (lutte anti gaspillage, gestion des déchets, restauration scolaire, présentation des métiers et des produits aux enfants, ...).

Les 385 000 chefs d'entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie restauration, exercent leur activité aussi bien en centre-ville, centre-bourg, en milieu urbain ou rural (boucher, boulanger, charcutier, primeur, restaurateur, épicier...).

Pour Joël Mauvigney, président de la CGAD, « Notre objectif avec cette convention, est de dynamiser les territoires et de renforcer les liens entre élus locaux et entreprises alimentaires de proximité ».

Pour François Baroin, « L'AMF continuera à s'impliquer en faveur de la vitalité et de l'attractivité commerciale des territoires et à être attentive à la sauvegarde des derniers commerces ».

Lien vers la convention

Contacts presse:

communication@amf.asso.fr
cgad@cgad.fr